w-taxe

L'apprentissage en ligne :
- pour accéder à toute l'information
- pour s'acquitter de la taxe d'apprentissage
- pour suivre son dossier

www.agefa.org

agefa pme

À retourner avant le 1.03.2010 à AGEFA PME

IMPÉRATIF
Si vous avez un(des) apprenti(s) au 31.12.2009, joindre la copie du(des) contrat(s) d'apprentissage

POUR VOUS CONNECTER

Votre identifiant :
Votre mot de passe :
Pour les entreprises non encore identifiées, se connecter sur www.agefa.org

TAXE D'APPRENTISSAGE
& CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

ALLOTAXE : 0825 080 508
0,15 € TTC/mn

DÉCLARATION DE VERSEMENT 2009

ENTREPRISE

CABINET COMPTABLE

Nom .....
Adresse .....
CP ..... Ville ..... Tél. .....
Courriel .....
N° SIRET

RETOUR DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :
❑ au cabinet comptable ❑ à l'entreprise ❑ autre - préciser :
Nom ..... Adresse .....
CP ..... Ville .....

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE (250 salariés et plus) Alsace-Moselle

Si N° SIRET ou code APE absent ou inexact, préciser ci-après :
N° SIRET Code APE
Personne à contacter .....
Courriel .....
Téléphone ..... Fax .....
Effectif moyen au 31.12.2009 ..... x 3% = ...
Nombre moyen de contrats en alternance au 31.12.2009 .....
dont apprentis présents au 31.12.2009 .....

EM (arrondi à l'entier inférieur)
AL Si **AL** inférieur à **EM**, renseignez **A4**

A CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ET DES CONTRIBUTIONS

Assiette de calcul de la taxe d'apprentissage et des contributions **A1** ,00 € Base Sécurité Sociale DADS

TAXE D'APPRENTISSAGE — Assiette de calcul **A1** x 0,26 % = , € **A2**

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE (CDA*) — Assiette de calcul **A1** x 0,18 % = , € **A3**

Si AL est inférieur à EM, vous êtes soumis à une contribution supplémentaire. Renseignez obligatoirement la rubrique A4 ci-dessous

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE (à affecter obligatoirement au FNDMA*) — Assiette de calcul **A1** x 0,052% = , € **A4**

* CDA et FNDMA sont à reverser obligatoirement, par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, au Trésor Public.

Montant du versement à AGEFA PME **A2** + **A3** ou **A2** + **A3** + **A4** = , € **A5**

N'oubliez pas de joindre les copies des contrats d'apprentissage à votre envoi.

B APPRENTIS : VERSEMENTS AUX CFA D'ACCUEIL

Au 31.12.2009, un apprenti est présent dans votre entreprise. Veuillez remplir le tableau ci-dessous.
AGEFA PME procédera au reversement obligatoire au CFA d'accueil où il est inscrit conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (cf. notice).

Nom et prénom des apprentis	date de début du contrat	date de fin du contrat	nom et adresse complète du CFA (Centre de Formation d'Apprentis)

Diplôme/formation/option

ATTENTION
Le renseignement de la rubrique "Diplôme/formation/option" est obligatoire. Cette rubrique, correctement renseignée, garantit le reversement des fonds au bon destinataire.

• Si autres apprentis, joindre une liste complémentaire et cocher ici. ❑

C REVERSEMENTS DEMANDÉS

Établissement	Adresse complète (une adresse bien libellée garantit le reversement des fonds au bon destinataire)	Catégorie	Montant ou pourcentage	
				C1
				C2

• Si autres reversements, joindre une liste complémentaire et cocher ici. ❑

D VERSEMENT À AGEFA PME

Montant du versement **A5** , €

Mode de règlement : ❑ chèque ❑ virement

À retourner, avec votre règlement, avant le 1.03.2010, à :

AGEFA PME
1 RUE CHARLES TELLIER
TSA 20501- 60035 BEAUVAIS CEDEX

Cachet de l'entreprise
date, nom et signature

MYRIADE/DVS250 AM 10 WEB

Les informations au titre du présent questionnaire sont une obligation légale. Le défaut de réponse entraîne l'incapacité pour AGEFA PME d'exercer la mission que lui a confiée l'entreprise. Ces informations nominatives sont exploitées exclusivement par AGEFA PME.
Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi peut être exercé auprès d'AGEFA PME en application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 n° 78-17 « Informatique et libertés ».